

# Distribution d'un dividende sur les réserves provenant des contributions en capital

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'UBS Group SA du 10 mai 2016 a approuvé la distribution d'un dividende d'un montant de 0.85 CHF en espèces par action donnant droit au dividende sur les réserves provenant des contributions en capital au titre de l'exercice 2015.

La distribution se compose d'une distribution de dividende ordinaire de 0.60 CHF ainsi que d'un dividende spécial de 0.25 CHF par action.

Le versement n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse.

La distribution sera versée le 17 mai 2016 à tous les actionnaires détenant des actions UBS à la date de référence, le 13 mai 2016.

Les actionnaires inscrits au registre des actions en Suisse qui ont choisi une banque pour le versement des dividendes se verront verser le montant de la distribution par l'intermédiaire de cette banque. Les actionnaires conservant eux-mêmes leurs titres et ayant donné des instructions de paiement à UBS Shareholder Services recevront également le montant de la distribution leur revenant par virement sur leur compte bancaire ou postal.

Les titulaires d'actions nominatives qui ne sont pas inscrits au registre des actions en Suisse recevront la distribution par l'intermédiaire de leur banque dépositaire ou de l'US Share Registrar.

UBS Group SA

Au nom du Conseil d'administration  
Axel A. Weber, Président